

ACTION URGENTE

BRÉSIL. DES HOMMES ARMÉS PLACÉS EN DÉTENTION

La police a arrêté cinq hommes armés qui patrouillaient autour de la communauté quilombola de São José de Bruno à Matinha, dans l'État de Maranhão. Une vingtaine de familles ont été victimes de menaces et d'actes d'intimidation de la part d'un éleveur de la région qui a engagé au moins un homme armé pour les pousser à partir.

Le 19 décembre 2014, la police a appréhendé cinq hommes armés qui surveillaient la communauté de São José de Bruno, dans l'État de Maranhão. L'un d'eux a été inculpé de menaces envers ces personnes. Il a été libéré sous caution quelques jours plus tard.

Ces arrestations surviennent après une décision de justice en faveur de la communauté, rendue après que l'Union des travailleurs agricoles a officiellement demandé, le 14 octobre dernier, que l'État prenne des mesures pour empêcher tout empiètement sur les terres appartenant à ces familles. L'éleveur a alors quitté la région.

En juillet 2014, cet homme a empiété sur une partie de ce terrain où il a abattu les arbres, installé une clôture et lâché du bétail, empêchant les familles de faire des cultures sur cette parcelle. Après que les membres de cette communauté ont essayé à plusieurs reprises de protester contre ses actions illégales, l'éleveur a posté un homme armé pour surveiller la zone. Il a également menacé verbalement plusieurs d'entre eux et annoncé qu'il avait l'intention de s'emparer du terrain – qui, selon lui, lui appartenait – et qu'il pourrait « même y avoir des morts ».

Les habitants de São José de Bruno ont indiqué se sentir à nouveau en sécurité maintenant que les hommes armés ont été arrêtés et que l'éleveur est parti.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 268/14. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR19/012/2014/fr>.

Personnes concernées : communauté quilombola de São José de Bruno
Hommes et femmes

Informations complémentaires sur l'AU 268/14, AMR 19/001/2015, 30 janvier 2015

